

deduction sur caution de sannitaire et produit d'entretien

Par **rollins**, le 19/11/2009 à 15:53

Bonjour

Je viens de quitter une location que j'occupais depuis 1998 environ.

Lors de l'état des lieux , (je n'étais pas présent mais représenté par mon agence immobilière) des remarques ont été inscrites sur l'état des lieux.

Ayant un double vitrage cassé sur une face, mon propriétaire m'a bloqué ma caution depuis le 1 aout, soit 3 mois et demi, j'ai contacté le vitrier en juillet mais celui ci n'a pu réaliser les travaux qu'en octobre

Je viens de recevoir une lettre de mon propriétaire qui me rembourse ma caution mais en déduisant :

Les produits d'entretiens (javel et autres)
un mitigeur de lavabo
des rosasses de bouches d'aération et autres
le tout pour 82 euros

A t'il le droit ? et que faire

Merci d'avance

Par **JURISNOTAIRE**, le 19/11/2009 à 16:53

Bonjour, Rollins.

Votre état des lieux de sortie, dans les "remarques inscrites", mentionne-t-il un état de saleté particulier, le mitigeur et les "rosaces et autres" ?

Ces différents points figuraient-ils déjà sur votre état des lieux d'entrée ?

Votre bien dévoué.

Par **rollins**, le **20/11/2009** à **12:10**

Non c'est indiqué parfois "sale" mais de là à utiliser 20 litres d'eau de javel !!!

Dans la rubrique VMC il n'y a rien alors qu'il a remplacer les bouches d'aeration

Quand au mitigeur, je l'avais déjà remplacer (à mes frais bien sur)et un locataire est il responsable des sanitaires ?

Cordialement

Par **JURISNOTAIRE**, le **20/11/2009** à **12:18**

Bonjour, Rollins.

Un locataire est responsable des sanitaires, comme de tout l'ensemble du bien loué.
Faites notification à propriétaire (si ce n'est fait) par LRAR, des remarques que vous venez de formuler.

Votre bien dévoué.